
Réunion de l'interformation Statistiques d'entreprises du 8 octobre 2004

SYNTHÈSE

Jean-Marc Béguin, rapporteur de l'interformation, a fait un point sur le suivi des avis. Le démarrage de l'enquête sur l'immatériel a été annoncé par Emmanuel Raulin qui a insisté sur le caractère novateur du sujet et l'interrogation auprès des groupes d'entreprises. Olivier Marchand a exposé les difficultés de comparabilité de la durée du travail au niveau international et Paul-Emmanuel Piel a présenté la méthode de calcul française. Le point sur les actualités internationales a été présenté par Jean-Louis Lhéritier qui a explicité notamment le principe des « priorités négatives ». Quatre autres points ont également retenu l'attention des participants : la mise en place d'un dispositif approprié, coordonné par l'IFEN, pour répondre au règlement relatif aux statistiques sur les déchets (Patrice Roussel, Bernard Nanot) ; la mise en oeuvre des propositions du groupe sur le secret et les perspectives liées à l'application de l'ordonnance de mars 2004 (Jean-Pierre Le Gléau), l'état d'avancement des négociations internationales pour la révision 2007 des nomenclatures d'activités et de produits (Thierry Lacroix), et enfin, la présentation du rapport d'un groupe de travail piloté par la Decas sur la définition de l'artisanat à retenir dans les études régionales et locales (Philippe Trogan). Sept enquêtes ont obtenu un avis d'opportunité favorable à l'issue de cette séance très dense.

Jean-Marc Béguin, rapporteur de l'interformation, a présenté le **suivi des avis**. La mise en place des indices de prix à l'importation et l'extension des indices de prix dans les services se poursuivent. Concernant la connaissance des marchés, le rapport de l'audit mené par l'Inspection générale de l'Insee conclut au fait que les Fédérations qui l'estimeraient nécessaire peuvent demander aux services statistiques de mettre en place un nouveau suivi. L'enquête sur l'immatériel constitue une première approche des groupes et réseaux d'entreprises comme unité d'observation. L'Insee a commencé la collecte d'informations par internet ; les entreprises choisissent plus facilement ce mode de réponse quand la périodicité de l'enquête est élevée. Le groupe de travail du Cnis sur les groupes d'entreprises sera lancé début 2005.

Le démarrage de l'enquête **Moyens et modes de gestion de l'immatériel** a été annoncé par Emmanuel Raulin. Cette enquête abordera trois grands domaines : recherche-développement et innovation, gestion de la propriété intellectuelle (brevets, marques...), publicité et marketing. La stratégie d'observation employée est novatrice : pour les filiales de groupes, sera interrogé le groupe ou un niveau intermédiaire qui apparaîtrait pertinent pour le domaine concerné. L'enquête permettra d'améliorer sensiblement la connaissance sur les groupes et, surtout, sur la manière de prendre en compte la dimension « groupe » en tant qu'unité d'observation dans l'élaboration des chiffres. L'enquête interrogera 20 000 entreprises indépendantes et 2 000 groupes ; tous les secteurs d'activité sont concernés hormis le secteur financier. Les premiers résultats sont attendus pour mi-2005.

En matière de **mesure de durée du travail et de productivité horaire**, la comparabilité entre pays s'avère difficile en raison des différences importantes entre les méthodes utilisées. Certains pays ne prennent en compte que les salariés. D'autres, tels la France, intègrent les salariés déclarés, les non-salariés et l'économie non officielle. Paul-Emmanuel Piel a présenté le calcul détaillé de la productivité dans le cas français. Olivier Marchand a souligné la fragilité des données et la nécessité de confronter plusieurs méthodes. L'enquête « Emploi en continu » et l'extension de l'enquête « Coût de la main-d'œuvre et structure des salaires » constituent des pistes d'amélioration potentielle de l'information disponible au niveau français. Un projet est actuellement mené par l'OCDE afin de permettre une meilleure comparabilité de la durée du travail et de la productivité horaire au niveau international.

Jean-Louis Lhéritier a fait le point sur les **actualités internationales**. La définition des priorités dites « négatives » en cours de discussion au sein des instances européennes a suscité des réactions : les participants ont exprimé le souhait que le futur programme statistique européen prenne en compte les besoins d'information de l'ensemble des utilisateurs, et, en particulier, ceux des partenaires sociaux. Autres points abordés : les propositions d'Eurostat concernant la refonte du CEIES avec la création d'une structure resserrée ; l'élaboration par Eurostat d'un code de bonnes pratiques pour les instituts nationaux de statistiques. Concernant les statistiques conjoncturelles, il convient de privilégier les délais plutôt que la qualité sauf en matière de statistiques sur le marché du travail.

Le **règlement européen sur les déchets** adopté fin 2002 crée une obligation de statistiques biennales sur la production, la valorisation et l'élimination des déchets dans les pays de l'Union européenne, à commencer par l'année d'observation 2004. Les données à fournir concernent la production de déchets (« Qui produit quoi ? ») et le mode de traitement des déchets avec notamment une question sur les quantités valorisées. Patrice Roussel a rappelé que la mission conjointe des inspections générales de l'Environnement et de l'Insee recommande l'utilisation des enquêtes existantes et le recours aux sources administratives. Elle demande notamment que l'enquête ITOM (installations de traitement des ordures ménagères et assimilées) obtienne un statut d'enquête administrative et qu'elle soit adaptée afin de répondre complètement aux exigences statistiques du règlement. Bernard Nanot a précisé que pour l'année d'observation 2004, l'Ifen assurera la maîtrise d'ouvrage de la collecte qui sera réalisée avec l'aide de l'Ademe. Pour les années suivantes, la France s'oriente vers un système d'information basé sur les services statistiques ministériels en utilisant leurs capacités et en leur demandant de faire les efforts nécessaires pour que la réponse française à ce règlement existe en temps et en heure et qu'elle soit complète. Bernard Nanot a précisé que les fédérations professionnelles sont intéressées par les données recueillies et souhaiteraient que les coûts occasionnés par le traitement des déchets soient considérés à leur juste niveau. Les déchets nucléaires sont exclus du règlement : les partenaires sociaux ont exprimé leur souhait de disposer d'informations précises en ce domaine, tant au niveau national qu'à l'échelle européenne.

Le groupe sur le **secret statistique concernant les entreprises** avait formulé 15 propositions au début de l'année 2002. Certaines de ces propositions avaient déjà été mises en œuvre, notamment par la décision du Ministre de l'économie, des finances du 25 janvier 2002. Jean-Pierre Le Gléau a indiqué que l'ordonnance du 25 mars 2004, qui modifie la loi du 7 juin 1951, permet de faire entrer en application les autres propositions d'ordre réglementaire. Cette ordonnance est en cours de ratification. Elle permet notamment aux chercheurs d'accéder aux données issues de collectes administratives et ayant fait l'objet d'un traitement statistique. Elle fixe à 30 ans la durée de protection des données individuelles d'ordre économique ou financier collectées par la statistique publique. D'autres modifications concernent le Comité du secret statistique : il ne concernera plus uniquement les entreprises mais aussi les établissements publics et les collectivités locales ; il pourra formuler des recommandations sur la transmission d'informations collectées par voie administrative.

Les travaux de révision des nomenclatures internationale (CITI Rev.4) et européenne (NACE Rev.2) se poursuivent. Thierry Lacroix a rappelé que l'Onu avait diffusé en avril dernier un projet de CITI en 400 postes contre un peu moins de 300 actuellement. Un projet de superstructure en une dizaine de postes a également été établi. Eurostat coordonne la réponse à ces projets et recueille simultanément les propositions sur la nouvelle Nace. Au niveau français, une large concertation a été organisée et environ 150 propositions d'éclatements de classes d'activités ont été transmises à Eurostat. Près des deux tiers des propositions françaises concernent la CITI et pas seulement la Nace. Toutes ces propositions ne seront vraisemblablement pas reprises, au niveau international ni européen. Pour tenir compte des particularités nationales, la France devra donc conserver une nomenclature française, plus fine que la nomenclature européenne. L'adoption des nouvelles nomenclatures européennes NACE et CPA aura lieu en janvier 2007. Le calendrier d'application effective sera étudié par une Task force spécifique. Cette modification des nomenclatures impliquera des changements lourds, notamment au niveau des systèmes informatiques. Une vaste communication devra être mise en place.

Le groupe technique sur les **statistiques régionales et locales de l'artisanat** a analysé les sources existantes et les différentes approches possibles du champ de l'artisanat. Philippe Trogan a présenté l'ensemble des travaux du groupe et sa proposition d'adopter l'une des trois définitions suivantes du champ de l'artisanat, à choisir en fonction des caractéristiques de l'étude à mener : les entreprises inscrites au répertoire des métiers au titre d'une activité principale ; l'ensemble des inscrits ; les très petites entreprises du secteur de l'artisanat. L'utilisation de l'une de ces trois définitions, à l'exclusion de toute autre, permettra de garantir une certaine homogénéité entre les différentes études menées au niveau régional et local.

Les sept enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable. Dans un souci d'allègement pour les entreprises, il a été demandé que l'enquête « Changements organisationnels et informatisation (COI) » de 2006 fusionne avec l'enquête européenne sur les technologies de l'information et de la communication.